

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 277****6 juin 1996****SOMMAIRE**

<b>A.B.F., Anlage, Beteiligungs- und Finanzierungs- holding S.A., Luxembourg</b> . . . . . page	13294	<b>Impress, S.à r.l., Grevenmacher</b> . . . . .	13256
<b>Abowijs International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13288	<b>Imprimerie Nicolay, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13273
<b>Aesha S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13288	<b>Industrie &amp; Technik Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13275
<b>Allgemeine Beteiligungs AG, Luxembourg</b> . . . . .	13287	<b>International Business Relation, S.à r.l., Strassen</b> . . . . .	13277
<b>Alliance Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13283	<b>International Capital Investments Company S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13294
<b>Alliance International Health Care Fund S.A., Lu- xembourg</b> . . . . .	13283	<b>Investment Industries S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13275
<b>Amuco S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13293	<b>IREPA Industrial Research &amp; Patents S.A., Luxbg</b> . . . . .	13290
<b>Asclepios Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13263	<b>Jehan S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13285
<b>A.S.M. Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13287	<b>Kyoei Fire &amp; Marine Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13266
<b>Belholding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13291	<b>(Johann Peter) Lay, S.à r.l., Wasserbillig</b> . . . . .	13282
<b>Bofil S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13287	<b>LFM Emerging Markets Capital Fund, Sicav, Strassen</b> . . . . .	13284
<b>(Le) Boisseau S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13289	<b>Loredan S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13289
<b>Cafinalux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13288	<b>Loseilly Participations S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13253
<b>CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13250	<b>LPR, S.à r.l., Les Propriétaires Réunis, Luxembourg</b> . . . . .	13277
<b>CL Equipements, S.à r.l., Burmerange</b> . . . . .	13265	<b>Luxembourg Accounts S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13251
<b>Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxem- bourg</b> . . . . .	13286	<b>Luxnor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13290
<b>Delta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13290	<b>Maneran S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13282
<b>Derketo Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13294	<b>Marnatmaj S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13291
<b>Dialna S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13270, 13272	<b>MIC Finance S.A.</b> . . . . .	13283
<b>European Overseas Development Corporation Limited, Tortola</b> . . . . .	13296	<b>Mediacom S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13283
<b>Euro.Trafico, S.à r.l., Colmar-Berg</b> . . . . .	13267	<b>Melopon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13279
<b>Fiacre Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13285	<b>Monterey Trust, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	13284
<b>Fiction Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13250	<b>Musnor Finances S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13296
<b>Fidelity Far East Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	13292	<b>Oikia Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13295
<b>Fiduciaire Myson, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13250	<b>Oriana S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13286
<b>Finamco Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13295	<b>Pafilis, S.à r.l., Bettembourg</b> . . . . .	13281
<b>Finaten S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13288	<b>Paradisa S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13289
<b>Finfinance Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13253	<b>Play TV Holding S.A., Bertrange</b> . . . . .	13254, 13255
<b>Fondiam S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13253	<b>Plumpton, Morgan &amp; Partners, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13255
<b>Fontana Luigi S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13291	<b>Prima Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13292
<b>Galux S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13284	<b>Prime Equity Growth Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	13295
<b>Gefinor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13295	<b>Prominvest Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13292
<b>Gest Promotions Int., Luxembourg</b> . . . . .	13253	<b>Quatrimmo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13283
<b>G.L.F.I. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13273	<b>Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds, Sicav, Senningerberg</b> . . . . .	13285
<b>HABIL, Holdinggesellschaft für Anlagen und Beteiligungen International Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13293	<b>Riancourt S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13286
<b>Hard Build S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13289	<b>Sadyd S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13293
<b>Hengen &amp; Mullenbach, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13256	<b>Sferben S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13286
<b>Ido Grundstücksverwaltungsgesellschaft S.A., Lu- xembourg</b> . . . . .	13273	<b>Shubra Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13293
<b>I.F.M. S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	13294	<b>S.I.N.I.T., Société Internationale d'Investissements Techniques S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13291
<b>Immo-Centre Promotion, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13256	<b>Société Financière du Méditerranéen S.A., Luxbg</b> . . . . .	13296
		<b>Sorgrel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13290
		<b>(D')Staadter Schluechthaus - Abattoir de Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	13268
		<b>Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13256
		<b>Tamerlan S.A., Luxembourg</b> . . . . .	13287

**FICTION MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches.

*Sitzung des Verwaltungsrates*

Entsprechend den Statuten und den Artikeln 53 Absatz 4 und 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in ihrer modifizierter Form und auf der Grundlage der dem Verwaltungsrat von der Generalversammlung erteilten Ermächtigung, beschliessen die Mitglieder des Verwaltungsrates einstimmig, Herrn Marion Thill zum geschäftsführenden Verwaltungsrat zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann und mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird.

Luxemburg, den 15. März 1996.

*Die Verwaltungsratsmitglieder*  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11100/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**FIDUCIAIRE MYSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 23.327.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11101/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**CIPARI, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 7.518.

PROJET DE FUSION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur André Kahn, administrateur de sociétés, demeurant à Kraainem, Belgique, agissant:

a) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT, en abrégé CIPARI, ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.518, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 2 du 6 janvier 1967 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 1995, non encore publié au Mémorial,

ci-après dénommée «la société absorbante».

Monsieur André Kahn a été mandaté aux fins des présentes lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT, en abrégé CIPARI en date du 10 avril 1996.

b) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SOGELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.177, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 septembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 275 du 20 décembre 1978 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 599 du 16 décembre 1993,

ci-après dénommée «la société absorbée».

Monsieur André Kahn a été mandaté aux fins des présentes lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la société SOGELUX S.A. en date du 10 avril 1996.

Les copies des procès-verbaux des susdites réunions, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1° La société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT, en abrégé CIPARI («la société absorbante») dont le siège social est établi à Luxembourg, entend fusionner avec la société anonyme SOGELUX S.A. («la société absorbée») dont le siège social est établi à Luxembourg, par absorption de cette dernière par la première.

2° La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

3° Les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

4° Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

5° Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6° Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7° Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8° A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9° Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10° Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée à partir du jour où la fusion sera devenue effective.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kahn, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1996, vol. 90S, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

F. Baden.

(16714/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1996.

**LUXEMBOURG ACCOUNTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 26.965.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUXEMBOURG ACCOUNTS S.A., R. C. No. B 26.965, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7th December 1987, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, No. 2 of 4th January 1988.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Norbert Muller, in replacement of the undersigned notary, of 30th October 1989, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, No. 122 of 13th April 1990 and pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux of 1st July 1992, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, No. 348 of 12th August 1992.

The meeting was opened at 3.15 p.m. and was presided over by Mr Tom Cross, residing in London.

The chairman appointed as secretary Mr Thierry Fleming, residing in Mamer.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Lentz, residing in Bertrange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) that the agenda of the meeting is the following:

Amendment of the financial year and modification of article 19, 1st paragraph of the articles of incorporation of the company to give it the following tenor:

«**Art. 19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.»

II) There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented and the number of their shares which, after having been signed by the shareholders or their proxies, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be registered therewith, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxy holders.

III) It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution, which has been taken unanimously:

*Resolution*

The general meeting resolves to amend the financial year of the Company so that it will start on the first day of January of each year and that it will end on the last day of December of the same year. As a consequence, the general meeting resolves to amend Article 19, first paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company so that it will read from now on as follows:

«The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.»

The general meeting further resolves that the financial year started on 1st November, 1995, will terminate on 31st of October 1996 and for transitional purposes a new financial year will run from the 1st of november 1996.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.00 p.m.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 40,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning.

This document having been read to the persons appearing, these have signed together with the notary the present deed.

**Traduction du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUXEMBOURG ACCOUNTS S.A., R. C. n° B 26.965, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Norbert Muller, en remplacement du notaire soussigné, en date du 30 octobre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 122 du 13 avril 1990 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juillet 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 348 du 12 août 1992.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures et est présidée par Monsieur Tom Cross, demeurant à Londres.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Thierry Fleming, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, demeurant à Bertrange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'année sociale et modification de l'article 19, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte et avec les procurations paraphées à la fin ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

Tous ces faits ayant été exposés par le président et reconnus par l'assemblée, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Après délibération, le président soumet la résolution suivante au vote des membres de l'assemblée et la résolution est prise à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et qu'elle finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 19, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la Société qui, à partir de maintenant, aura la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

L'assemblée décide également que l'année sociale, commencée le premier novembre 1995, finira le trente et un octobre 1996 et pour des besoins transitoires un nouvel exercice social courra du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 31 décembre 1996.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque forme qu'ils soient, qui seront à la charge de la Société suite au présent acte sont estimés approximativement au montant de 40.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des comparants préqualifiés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données, les comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Cross, T. Fleming, P. Lentz, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 1996, vol. 822, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996.

J. Delvaux.

(11119/208/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**FINFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 31.319.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11102/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**FONDIAM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.687.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996, vol. 302, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

FONDIAM S.A.

(11105/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**GEST PROMOTIONS INT., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Luxembourg, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.837.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11106/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**LOSEILLY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 16.831.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOSEILLY PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.831, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 1979, publié au Mémorial C, numéro 232 du 5 octobre 1979 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 17 novembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 29 du 2 février 1989 et le 20 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 266 du 8 juillet 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence, que les 40 (quarante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la société et sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur, Monsieur Gianenrico Masera, administrateur de sociétés, demeurant à Gentilino, Suisse.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Herkrath, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

M. Elter.

(11118/210/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**PLAY TV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 48.351.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth of March.

Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PLAY TV HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, R. C. Luxembourg, section B number 48.351, incorporated by a deed established on August 4, 1994, published in the Mémorial C, number 472 of November 21, 1994, and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided over by Miss Pascale Le Denic, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office to L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

2. Amendment of second article of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first sentence of Article second of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2. First sentence.** The Company have its registered office in Bertrange.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLAY TV HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, R. C. Luxembourg, section B numéro 48.351, constituée suivant acte reçu le 4 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 472 du 21 novembre 1994 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Pascale Le Denic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Ven Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations, pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

2. Modification afférente du deuxième article des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Le Denic, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

M. Elter.

(11135/210/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**PLAY TV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 48.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

M. Elter.

(11136/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**PLUMPTON, MORGAN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.606.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

(11137/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**HENGEN & MULLENBACH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 18.155.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour HENGEN & MULLENBACH, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(11107/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**IMMO-CENTRE PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 24.378.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1996, vol. 302, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

IMMO-CENTRE PROMOTION, S.à r.l.

(11109/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 43.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour la S.à r.l. IMPRESS  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(11110/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of March.  
Before Us, Maître Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Hoss, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 31st May 1989, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 21st November 1989, published in the Mémorial C, Number 144 of 3rd May 1990, who declared and required the notary to state that:

STOLT-NIELSEN S.A., with its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974, R. C. Luxembourg B 12.179.

STOLT-NIELSEN S.A., prenamed, is organised with a presently recorded issued capital of forty-five million one hundred and sixty-five thousand four hundred and eighty-seven United States Dollars ( 45,165,487.- USD), represented by thirty million one hundred and ten thousand three hundred and twenty-five (30,110,325) Common Shares, of no par value and fifteen million fifty-five thousand one hundred and sixty-two (15,055,162) Classe B Shares of no par value. The authorised capital was set at sixty million United States Dollars (60,000,000.- USD) to be represented by (a) forty million (40,000,000) Common Shares, of no par value and (b) twenty million (20,000,000) Class B Shares, without par value by resolution of the shareholders' meeting of 16th June 1993, published in the Mémorial C, number 359 of 7th August 1993 and was set at one hundred and twenty million United States Dollars (120,000,000.- USD) to be represented by (a) sixty million (60,000,000) Common Shares, of no par value and (b) sixty million (60,000,000) Class B Shares, without par value by resolution of the shareholders' meeting of 15th December 1995, not yet published.

The board of directors is authorised to proceed to increase the share capital by issuance of such Common Shares within the limits of the authorised capital, such increase to be made in one or more instalments on such conditions as the board shall determine from time to time. In that connection, the board may suppress the preferential rights of all shareholders with respect to all authorised but unissued Common Shares to the extent it deems advisable and has done so by its resolution dated April 27th, 1988 duly approved by the shareholders on May 3rd, 1988. By resolution of the shareholders' meeting of 17th June 1992, published in the Mémorial C, number 512 of 9th November 1992, the validity of the Company's authorised capital was extended and the board of directors was authorised to suppress the

pre-emptive rights of all shareholders with respect to all authorised but unissued Common Shares for a further five-year period from the date of publication of the resolution in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting of shareholders of 15th December 1995 approved the report of the board of directors of the Company dated 5th December 1995 recommending the suppression of the shareholders' pre-emptive rights in respect of the issuance of shares for cash with respect to all remaining Common Shares and Class B Shares authorised but remaining unissued following the distribution of shares set forth in the first resolution of said meeting, such action to be effective for a five (5) - year period from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial and finally resolved that the board of directors is authorised to issue such further Class B Shares as are necessary to allocate to all two (2) Common Shares issued on 26th December, 1995 but then not yet recorded the appropriate number of Class B Shares.

The directors may delegate to any officer of the Company or to any other person the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Common Shares representing part or all of such increased amounts of capital and to have consequential amendment to Article 5 of the Articles of Incorporation (including the proportionate increase in Founder's Shares) witnessed by notarial deed.

Pursuant to the resolutions passed by the board of directors at its said meeting of 31st May, 1989, it was resolved that Common Shares be issued to option holders in accordance with the provisions of the Stock Option Plan («the Plan») adopted by resolutions of the board of directors on 2nd October, 1987 and approved by the shareholders of the Company on 8th October, 1987.

## I

Pursuant to options exercised between 1st December 1994 and 31st May 1995, thirty-four thousand nine hundred and twenty-five (34,925) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States Dollars (10.25 USD) per share for four thousand five hundred (4,500) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States Dollars (12.75 USD) per share for seventeen thousand three hundred (17,300) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States Dollars (15.75 USD) per share for four thousand five hundred (4,500) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States Dollars (17.125 USD) per share for five thousand six hundred and twenty-five (5,625) Common Shares and at an issue price of twenty-one point seventy-five United States Dollars (21.75 USD) per share for three thousand (3,000) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25 %) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. eight thousand seven hundred and thirty-one (8,731); the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares together with the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares carried forward from the increase of capital of 9th August 1995, being carried forward until a next issue.

The thirty-four thousand nine hundred and twenty-five (34,925) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of four hundred and ninety-nine thousand one hundred and fifty-three point twelve United States Dollars (499,153.12 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of four hundred and ninety-nine thousand one hundred and fifty-three point twelve United States Dollars (499,153.12 USD), thirty-four thousand nine hundred and twenty-five United States Dollars (34,925.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, three thousand four hundred and ninety-two point fifty United States Dollars (3,492.50 USD) have been allocated to the legal reserve which, following such allocation, according to the party appearing hereto equals three million fourteen thousand five hundred and twenty-five United States Dollars (3,014,525.- USD) and four hundred and sixty thousand seven hundred and thirty-five point sixty-two United States Dollars (460,735.62 USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of thirty-four thousand nine hundred and twenty-five (34,925) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of eight thousand seven hundred and thirty-one (8,731) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue, with a fractional entitlement to zero point fifty (0.50) being carried forward until a next issue.

## II

Pursuant to options exercised between 1st June 1995 and 31st August 1995, ninety-five thousand three hundred and fifty (95,350) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States Dollars (10.25 USD) per share for six thousand three hundred and fifty (6,350) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States Dollars (12.75 USD) per share for seventeen thousand one hundred and twenty-five (17,125) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States Dollars (15.75 USD) per share for ten thousand five hundred (10,500) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States Dollars (17.125 USD) per share for thirty thousand seven hundred and fifty (30,750) Common Shares, at an issue price of twenty-one point seventy-five United States Dollars (21.75 USD) per share for twenty-one thousand six hundred and twenty-five (21,625) Common Shares and at an issue price of twenty-three point seventy-five United States Dollars (23.75 USD) per share for nine thousand (9,000) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25 %) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. twenty-three thousand eight hundred and thirty-seven point fifty (23,837.50) which increased by the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares carried forward from the increase of capital of 9th August 1995 and by the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares carried forward from the foregoing increase of capital specified under I above, adds up to an aggregate entitlement of twenty-three thousand eight hundred and thirty-eight (23,838) Founder's Shares.

The ninety-five thousand three hundred and fifty (95,350) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of one million six hundred and fifty-nine thousand four hundred and ninety-three point seventy-six United States Dollars (1,659,493.76 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of one million six hundred and fifty-nine thousand four hundred and ninety-three point seventy-six United States Dollars (1,659,493.76 USD), ninety-five thousand three hundred and fifty United States Dollars (95,350.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, nine thousand five hundred and thirty-five United States Dollars (9,535.- USD) have been allocated to the legal reserve which, following such allocation, according to the party appearing hereto equals three million twenty-four thousand and sixty United States Dollars (3,024,060.- USD ) and one million five hundred and fifty-four thousand six hundred and eight point seventy-six United States Dollars (1,554,608.76 USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of ninety-five thousand three hundred and fifty (95,350) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of twenty-three thousand eight hundred and thirty-eight (23,838) Founder's Shares to the holders of the Founder's Shares then in issue, the fractional entitlements being included.

### III

Pursuant to options exercised between 1st September 1995 and 30th November 1995, one hundred and one thousand one hundred and seventy-five (101,175) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States Dollars (10.25 USD) per share for eight thousand six hundred and fifty (8,650) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States Dollars ( 12.75 USD) per share for twenty thousand three hundred and seventy-five (20,375) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States Dollars (15.75 USD) per share for six thousand five hundred (6,500) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States Dollars (17.125 USD) per share for twenty-six thousand five hundred (26,500) Common Shares, at an issue price of twenty-one point seventy-five United States Dollars (21.75 USD) per share for seventeen thousand two hundred and fifty (17,250) Common Shares and at an issue price of twenty-three point seventy-five United States Dollars (23.75 USD) per share for twenty-one thousand nine hundred (21,900) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25 %) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. twenty-five thousand two hundred and ninety-three (25,293); the entitlement to zero point seventy-five (0.75) Founder's Shares being carried forward until a next issue.

The one hundred and one thousand one hundred and seventy-five (101,175) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of one million seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and forty-three point seventy-six United States Dollars (1,799,943.76 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of one million seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred and forty-three point seventy-six United States Dollars (1,799,943.76 USD), one hundred and one thousand one hundred and seventy-five United States Dollars (101,175.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, ten thousand one hundred and seventeen point fifty United States Dollars (10,117.50 USD) have been allocated to the legal reserve which, following such allocation, according to the party appearing hereto equals three million thirty-four thousand one hundred and seventy-seven point fifty (3,034,177.50 USD ) and one million six hundred and eighty-eight thousand six hundred and fifty-one point twenty-six United States Dollars (1,688,651.26 USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of one hundred and one thousand one hundred and seventy-five (101,175) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of twenty-five thousand two hundred and ninety-three (25,293) Founder's Shares to the holders of the Founder's Shares then in issue, with a fractional entitlement to zero point seventy-five (0.75) being carried forward until a next issue.

### IV

Pursuant to options exercised between 1st December 1995 and 22nd December 1995, thirty-six thousand three hundred and twenty-five (36,325) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of twelve point seventy-five United States Dollars (12.75 USD) per share for thirteen thousand six hundred and twenty-five (13,625) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States Dollars (15.75 USD) per share for five thousand (5,000) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States Dollars (17.125 USD) per share for ten thousand two hundred and fifty (10,250) Common Shares, at an issue price of nineteen point seventy-five United States Dollars (19.75 USD) per share for six thousand eight hundred (6,800) Common Shares, and at an issue price of twenty-one point seventy-five United States Dollars (21.75 USD) per share for six hundred and fifty (650) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25 %) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. nine thousand eighty-one point twenty-five (9,081.25), which increased by the entitlement to zero point seventy-five (0.75) Founder's Shares carried forward from the foregoing increase of capital specified under III above, adds up to an aggregate entitlement of nine thousand eighty-two (9,082) Founder's Shares.

The thirty-six thousand three hundred and twenty-five (36,325) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of five hundred and seventy-six thousand four hundred and thirty-seven point fifty United States Dollars (576,437.50 USD ) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of five hundred and seventy-six thousand four hundred and thirty-seven point fifty United States Dollars (576,437.50 USD), thirty-six thousand three hundred and twenty-five United States Dollars (36,325.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, three thousand six hundred and thirty-two point fifty United States Dollars (3,632.50 USD) have been allocated to the legal reserve which, following such allocation, according to the party appearing hereto equals three million thirty-seven thousand eight hundred and ten United States Dollars (3,037,810.- USD ) and five hundred and thirty-six thousand four hundred and eighty United States Dollars (536,480.- USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of thirty-six thousand three hundred and twenty-five (36,325) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of nine thousand eighty-two (9,082) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue.

#### V

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 has decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, such distribution to be made on or about December 29, 1995 to shareholders of record as of December 26, 1995, consequently to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid, such increase in share capital to be funded by a transfer from the paid-in surplus account of the company on one United States Dollar (1.- USD) per Class B Share and to transfer from such paid-in surplus account to the legal reserve account of the company such amount as is necessary to maintain such legal reserve at ten per cent (10 %) of issued capital in conformity with Luxembourg law.

As a consequence thereof and of the foregoing issuances of a total number of two hundred and sixty-seven thousand seven hundred and seventy-five (267,775) new Common Shares, in conformity with Article 5, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation, one hundred and thirty-three thousand eight hundred and eighty-seven point fifty (133,887.50) new Class B Shares have been issued, which increased by the entitlement to zero point fifty (0.50) Class B Shares carried forward from the increase of capital by issuing of Class B Shares on December 15th, 1995, adds up to an aggregate entitlement of one hundred and thirty-three thousand eight hundred and eighty-eight (133,888) Class B Shares.

These one hundred and thirty-three thousand eight hundred and eighty-eight (133,888) Class B Shares have been paid up by a transfer of one hundred and thirty-three thousand eight hundred and eighty-eight United States Dollars (133,888.- USD) from the paid-in surplus account of the company and further by a transfer of thirteen thousand three hundred and eighty-eight point eighty United States Dollars (13,388.80 USD) from such paid-in surplus account to the legal reserve.

Proof of the existence of said paid-in surplus has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by the production of a balance sheet as of 30th November 1994.

#### VI

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founder's Shares and which conclusions apply to the presently stated increases of capital as well.

As a result of the foregoing the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«**Art. 5. 2nd paragraph. First sentence.** The presently recorded issued capital of the Company is fixed at forty-five million five hundred and sixty-seven thousand one hundred and fifty United States Dollars (45,567,150.- USD), represented by thirty million three hundred and seventy-eight thousand one hundred (30,378,100) Common Shares of no par value and fifteen million one hundred and eighty-nine thousand and fifty (15,189,050) Class B Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.

**Last paragraph. Last sentence.** Seven million five hundred and ninety-four thousand five hundred and twenty-five (7,594,525) Founder's Shares have been issued.»

#### *Translation into Luxembourg Currency*

For the purpose of registration, the foregoing increases of capital of a total amount of four million five hundred and thirty-five thousand and twenty-eight point fourteen United States Dollars (4,535,028.14 USD) in relation with the issuance of two hundred and sixty-seven thousand seven hundred and seventy-five (267,775) Common Shares are valued at one hundred and thirty-eight million one hundred thousand Luxembourg francs (138,100,000.- LUF).

#### *Estimate of the founder's shares*

The sixty-six thousand nine hundred and forty-four (66,944) Founder's Shares are estimated at thirty-three thousand four hundred and seventy-two Luxembourg francs (33,472.- LUF).

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately one million six hundred thousand Luxembourg francs (1,600,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A., en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mai 1989, copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 144 du 3 mai 1990.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La société STOLT-NIELSEN S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974, R. C. Luxembourg B 12.179.

Ladite société STOLT-NIELSEN S.A. a un capital émis actuellement enregistré de quarante-cinq millions cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars US (45.165.487,- USD), représenté par trente millions cent dix mille trois cent vingt-cinq (30.110.325) actions ordinaires sans valeur nominale et quinze millions cinquante-cinq mille cent soixante-deux (15.055.162) actions de catégorie B sans valeur nominale. Le capital autorisé a été fixé à soixante millions de dollars US (60.000.000,- USD), représenté par a) quarante millions (40.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale et b) vingt millions (20.000.000) d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 juin 1993, publiée au Mémorial C, numéro 359 du 7 août 1993 et a été fixé à cent vingt millions de dollars US (120.000.000,- USD), représenté par (a) soixante millions (60.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale et (b) soixante millions (60.000.000) d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, suivant résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995, en voie de publication.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'augmentation du capital social par émission de telles actions ordinaires dans les limites du capital autorisé, une telle augmentation pouvant se faire en une ou plusieurs fois dans les conditions déterminées périodiquement par le conseil. Dans ce contexte, le conseil d'administration pourra supprimer les droits préférentiels de tous les actionnaires concernant toutes les actions ordinaires autorisées mais non émises, tel qu'il le jugera convenable, ce qui a été fait conformément à son procès-verbal daté du 27 avril 1988 dûment approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 mai 1988. Suivant résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 1992, publiée au Mémorial C, numéro 512 du 9 novembre 1992, la durée de validité du capital autorisé de la société a été prorogée et le conseil d'administration a été autorisé à supprimer le droit de préemption de tous les actionnaires concernant toutes les actions ordinaires autorisées mais non émises pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication de la résolution au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a approuvé le rapport du conseil d'administration de la société daté du 5 décembre 1995 recommandant la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces concernant toutes les actions ordinaires et les actions de catégorie B autorisées mais pas encore émises suite à la distribution d'actions décidée à la première résolution de ladite assemblée, cette suppression étant effective pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et a finalement décidé que le conseil d'administration sera autorisé à émettre autant d'actions de catégorie B qu'il sera nécessaire pour allouer à chaque détenteur de deux (2) actions ordinaires émises le 26 décembre 1995 mais non encore enregistrées à cette date, le nombre approprié d'actions de catégorie B.

Les administrateurs pourront déléguer à tout fondé de pouvoir de la société ou à toute autre personne les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital et de faire constater la modification subséquente de l'article 5 des statuts (l'augmentation proportionnelle des parts bénéficiaires incluse) par acte notarié.

Aux termes des résolutions prises en ladite réunion du 31 mai 1989, le conseil d'administration a décidé que des actions ordinaires seront émises aux détenteurs d'options conformément aux dispositions du plan d'option sur titre («le Plan») adopté suivant résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 2 octobre 1987 et approuvé par les actionnaires de la société en date du 8 octobre 1987.

I

Aux termes des options levées entre le 1<sup>er</sup> décembre 1994 et le 31 mai 1995, trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq (34.925) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour quatre mille cinq cents (4.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour dix-sept mille trois cents (17.300) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour quatre mille cinq cents (4.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars (17,125 USD) par action pour cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) actions ordinaires et à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour trois mille (3.000) actions ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires

nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit huit mille sept cent trente et une (8.731) parts bénéficiaires nouvelles; un reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire, ensemble avec un reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital du 9 août 1995, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Les trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq (34.925) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-trois virgule douze dollars US (499.153,12 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-trois virgule douze dollars US (499.153,12 USD), un montant de trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq dollars US (34.925,- USD) a été alloué au capital social, un montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-douze virgule cinquante dollars US (3.492,50 USD) a été alloué à la réserve légale, qui, à la suite de cette allocation, s'élève conformément aux déclarations du comparant à trois millions quatorze mille cinq cent vingt-cinq dollars US (3.014.525,- USD) et un montant de quatre cent soixante mille sept cent trente-cinq virgule soixante-deux dollars US (460.735,62 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq (34.925) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de huit mille sept cent trente et une (8.731) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; un reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

## II

Aux termes des options levées entre le 1<sup>er</sup> juin 1995 et le 31 août 1995, quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour six mille trois cent cinquante (6.350) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour dix-sept mille cent vingt-cinq (17.125) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour dix mille cinq cents (10.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour trente mille sept cent cinquante (30.750) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour vingt et un mille six cent vingt-cinq (21.625) actions ordinaires, et à un prix d'émission de vingt-trois virgule soixante-quinze dollars US (23,75 USD) par action pour neuf mille (9.000) actions ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit vingt-trois mille huit cent trente-sept virgule cinquante (23.837,50) parts bénéficiaires nouvelles, augmentées du reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital du 9 août 1995 et du reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital dont il est question sub I ci-dessus, soit au total vingt-trois mille huit cent trente-huit (23.838) parts bénéficiaires.

Les quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million six cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize virgule soixante-seize dollars US (1.659.493,76 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant d'un million six cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize virgule soixante-seize dollars US (1.659.493,76 USD), un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante dollars US (95.350,- USD) a été alloué au capital social, un montant de neuf mille cinq cent trente-cinq dollars US (9.535,- USD) a été alloué à la réserve légale, qui, à la suite de cette allocation, s'élève conformément aux déclarations du comparant à trois millions vingt-quatre mille soixante dollars US (3.024.060,- USD) et un montant d'un million cinq cent cinquante-quatre mille six cent huit virgule soixante-seize dollars US (1.554.608,76 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de vingt-trois mille huit cent trente-huit (23.838) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; compte tenu des droits partiels.

## III

Aux termes des options levées entre le 1<sup>er</sup> septembre 1995 et le 30 novembre 1995, cent un mille cent soixante-quinze (101.175) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour huit mille six cent cinquante (8.650) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour vingt mille trois cent soixante-quinze (20.375) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour six mille cinq cents (6.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour vingt-six mille cinq cents (26.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) actions ordinaires, et à un prix d'émission de vingt-trois virgule soixante-quinze dollars US (23,75 USD) par action pour vingt et un mille neuf cents (21.900) actions ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (25.293) parts bénéficiaires nouvelles; le reste de zéro virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine augmentation.

Les cent un mille cent soixante-quinze (101.175) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-trois virgule soixante-seize dollars US (1.799.943,76 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-trois virgule soixante-seize dollars US (1.799.943,76 USD), un montant de cent un mille cent soixante-quinze dollars US (101.175,- USD) a été alloué au capital social, un montant de dix mille cent dix-sept virgule cinquante dollars US (10.117,50 USD) a été alloué à la réserve légale, qui, à la suite de cette allocation, s'élève conformément aux déclarations du comparant à trois millions trente-quatre mille cent soixante-dix-sept virgule cinquante dollars US (3.034.177,50 USD) et un montant d'un million six cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante et un virgule vingt-six dollars US (1.688.651,26 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des cent un mille cent soixante-quinze (101.175) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize (25.293) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; le reste de zéro virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

#### IV

Aux termes des options levées entre le 1<sup>er</sup> décembre 1995 et le 22 décembre 1995, trente-six mille trois cent vingt-cinq (36.325) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour treize mille six cent vingt-cinq (13.625) actions ordinaires à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour cinq mille (5.000) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour dix mille deux cent cinquante (10.250) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-neuf virgule soixante-quinze dollars US (19,75 USD) par action pour six mille huit cents (6.800) actions ordinaires, et à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour six cent cinquante (650) actions ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit neuf mille quatre-vingt-un virgule vingt-cinq (9.081,25) parts bénéficiaires nouvelles; augmentées du reste de zéro virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital dont il est question sub III ci-dessus, soit au total neuf mille quatre-vingt-deux (9.082) parts bénéficiaires.

Les trente-six mille trois cent vingt-cinq (36.325) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept virgule cinquante dollars US (576.437,50 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de cinq cent soixante-seize mille quatre cent trente-sept virgule cinquante dollars US (576.437,50 USD), un montant de trente-six mille trois cent vingt-cinq dollars US (36.325,- USD) a été alloué au capital social, un montant de trois mille six cent trente-deux virgule cinquante dollars US (3.632,50 USD) a été alloué à la réserve légale, qui, à la suite de cette allocation s'élève conformément aux déclarations du comparant à trois millions trente-sept mille huit cent dix dollars US (3.037.810,- USD) et un montant de cinq cent trente-six mille quatre cent quatre-vingts dollars US (536.480,- USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des trente-six mille trois cent vingt-cinq (36.325) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de neuf mille quatre-vingt-deux (9.082) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation.

#### V

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, cette distribution devant être faite aux environs du 29 décembre 1995 aux actionnaires enregistrés comme tels au 26 décembre 1995, et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B, tel que prévu ci-dessus, un tel accroissement de capital devant être financé par un transfert de la réserve de primes d'émission de la société à un dollar US (1,- USD) par action de catégorie B et de transférer de cette réserve à la réserve légale de la société le montant nécessaire pour maintenir celle-ci à dix pour cent (10 %) du capital émis, en conformité avec la loi luxembourgeoise.

A la suite de ce qui précède et des émissions dont il est question ci-dessus, d'un nombre total de deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze (267.775) actions ordinaires nouvelles et conformément au deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (133.887,50) nouvelles actions de catégorie B ont été émises, augmentées du reste de zéro virgule cinquante (0,50) action de catégorie B reporté de l'augmentation de capital moyennant émission d'actions de catégorie B du 15 décembre 1995, soit au total cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (133.888) actions de catégorie B.

Ces cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (133.888) actions de catégorie B ont été libérées moyennant le transfert de cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-huit dollars US (133.888,- USD) de la réserve de prime d'émission de la société et moyennant le transfert de treize mille trois cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingts dollars US (13.388,80 USD) de cette réserve de prime d'émission à la réserve légale.

La preuve de l'existence de la réserve de prime d'émission a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'un bilan au 30 novembre 1994.

#### VI

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés, dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent également à la présente augmentation de capital.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa. Première phrase.** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à quarante-cinq millions cinq cent soixante-sept mille cent cinquante (45.567.150,-) Dollars des Etats-Unis, représenté par trente millions trois cent soixante-dix-huit mille cent (30.378.100) Actions Ordinaires sans valeur nominale et quinze millions cent quatre-vingt-neuf mille cinquante (15.189.050) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

**Dernier alinéa. Dernière phrase.** Sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-cinq (7.594.525) parts bénéficiaires ont été émises.»

*Conversion en francs luxembourgeois*

Pour les besoins de l'enregistrement, les augmentations de capital qui précèdent, d'un montant total de quatre millions cinq cent trente-cinq mille vingt-huit virgule quatorze dollars US (4.535.028,14 USD) en relation avec l'émission de deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze (267.775) actions ordinaires sont évaluées à cent trente-huit millions cent mille francs luxembourgeois (138.100.000,- LUF).

*Evaluation des parts bénéficiaires*

Les soixante-six mille neuf cent quarante-quatre (66.944) parts bénéficiaires sont évaluées à trente-trois mille quatre cent soixante-douze francs luxembourgeois (33.472,- LUF).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000,- LUF-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Hoss, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 72, case 3. – Reçu 1.380.797 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

P: Frieders.

(11149/212/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**ASCLEPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Percy James Williams, Corporate Consultant, demeurant à Guernsey (Channel Islands), ici représenté par Madame Cristina Dos Santos, employée privée, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 février 1996;
2. Monsieur Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, demeurant à Guernsey (Channel Islands), ici représenté par Mademoiselle Nadia Hemmerling, employée privée, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 février 1996, lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASCLEPIOS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1996.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1995.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Percy James Williams, prédit . . . . .	875 actions
- Monsieur Paul Joseph Williams, prédit . . . . .	<u>375 actions</u>
Total: mille deux cent cinquante . . . . .	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean Maslia, physiothérapeute, demeurant à Beurieux (France),

- Monsieur Claude Coen, commerçant, demeurant à Paris (France),

- Madame Edith Cateau, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut élire un Administrateur-Délégué.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

4. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hemmerling, C. Dos Santos, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, vol. 821, fol. 40, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1996.

C. Doerner.

(11170/209/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

### CL EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Jules Bravy.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Laplume, employé privé, demeurant à L-5675 Burmerange, 1 rue Jules Bravy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CL EQUIPEMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Burmerange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de produits alimentaires, de produits d'entretien, le commerce de verre. En outre, la société a pour objet la vente et l'entretien de matériel pour le secteur horesca, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Monsieur Claude Laplume, prèdit.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, se fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-5675 Burmerange, 1, rue Jules Bravy.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Laplume, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1996, vol. 821, fol. 41, case 8. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1996.

C. Doerner.

(11171/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

### **KYOEI FIRE & MARINE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 26.221.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

*Pour KYOEI FIRE & MARINE INVESTMENT*

*(LUXEMBOURG) S.A.*

**DAI-ICHI KANGYO BANK(LUXEMBOURG) S.A.**

Yoji Takahashi

*Manager*

(11117/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**EURO.TRAFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept du mois de mars.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques Alardin, industriel, demeurant à Almese, Italie, Via Rocci 22/5;

2) Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro, Italie, Via Belvédère 4/6.

Lesquels ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un transport de marchandises par véhicules de plus de 6 (six) tonnes, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de EURO.TRAFICO, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Jacques Alardin, préqualifié, cent parts sociales . . . . . 100

2) Monsieur Antonio Fionda, préqualifié, cent parts sociales . . . . . 100

Total: deux cents parts sociales . . . . . 200

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million de francs (1.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 15.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement, le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre prochain.**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme:

- a) gérant technique, Monsieur Antonio Fionda, préqualifié;
- b) gérant administratif, Monsieur Jacques Alardin, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Alardin, A. Fionda, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 1996, vol. 591, fol. 12, case 12. – Reçu 10.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mars 1996.

F. Unsen.

(11175/234/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**D'STAADTER SCHLUECHTHAUS - ABATTOIR DE LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1111 Luxembourg, 1, rue de l'Abattoir.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. La coopérative LES ABATTEURS REUNIS, avec siège social à 1111 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue de l'Abattoir, ici représentée par Monsieur Marco Weber, abatteur, demeurant à Colmar-Berg, agissant en sa qualité de président de ladite coopérative;
2. La FEDERATION DES HERDBOOKS LUXEMBOURGEOIS, association agricole, avec siège social à 9085 Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), 4, Zone Artisanale et Commerciale, ici représentée par Monsieur François Leonardy, cultivateur, demeurant à Braidweiler, agissant en sa qualité de président de ladite association agricole;
3. La société à responsabilité limitée KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., avec siège social à 1111 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue de l'Abattoir, ici représentée par:
  1. Monsieur Jean-Claude Wilhelmy, boucher, demeurant à 57117 Noisseville (France), 15, rue des Chaulmes, et
  2. Monsieur Jacques Baraquin, boucher, demeurant à 1328 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 10, rue Charlemagne, agissant le premier nommé en sa qualité gérant administratif et le second nommé en sa qualité de gérant technique de la susdite société;
4. Monsieur Alphonse Miltgen, commerçant, demeurant à 1870 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 56, Kohlenberg;
5. Monsieur Carlo Turping, commerçant, demeurant à 1530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 70, rue Anatole France;
6. La société coopérative VIEHVERWERTUNGSZENTRALE FÜR DAS GROSSHERZOGTUM LUXEMBURG, avec siège social à 2265 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue de la Toison d'Or, ici représentée par Monsieur Joseph Thinnes, cultivateur, demeurant à Eppeldorf, agissant en sa qualité de président de ladite société coopérative;
7. La société à responsabilité limitée WILTGEN, S.à r.l., avec siège social à 1111 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue de l'Abattoir, ici représentée par ses deux gérants, à savoir:
  - Monsieur Daniel Wiltgen, chevillard, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), route d'Esch, gérant technique, et
  - Monsieur Fernando Ferreira Monteiro, boucher-charcutier, demeurant à Dudelange, gérant administratif;

8. La société à responsabilité limitée VIEHANDEL WOLTER, S.à r.l., avec siège social à 9170 Merzig (Grand-Duché de Luxembourg), 10, rue de Michelbuch, ici représentée par Monsieur Henri Wolter, senior, marchand de bestiaux, demeurant à Merzig, agissant en sa qualité de gérant de ladite société et sur base de l'article 12 des statuts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de D'STAADTER SCHLUECHTHAUS - ABATTOIR DE LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion technique et commerciale du site de l'abattoir de Hollerich en assurant selon les besoins des associés les services du marché (public) du bétail gras, des abattages, des ateliers de découpe, d'entrepôt et de distribution des viandes et autres denrées alimentaires d'origine principalement luxembourgeoise, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre mille francs luxembourgeois (504.000,- LUF), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La coopérative ABATTEURS REUNIS, susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
2) La Fédération des HERDBOOKS LUXEMBOURGEOIS, susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
3) La société à responsabilité limitée NOUVELLE SOCIETE KERN, S.à r.l., susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
4) Monsieur Alphonse Miltgen, susdit, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
5) Monsieur Carlo Turping, susdit, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
6) La société coopérative VIEHVERWERTUNGSZENTRALE, susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
7) La société à responsabilité limitée WILTGEN , S.à r.l., susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
8) La société à responsabilité limitée VIEHANDEL WOLTER, S.à r.l., susdite, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
Total: cinq cent quatre parts sociales . . . . .	504

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent quatre mille francs luxembourgeois (504.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles ont été offertes préalablement et par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à leur valeur, telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux (2) mois suivant la susdite information. Les associés restants ayant le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au prédit droit de préemption, ce droit accroîtra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de transmission des parts sociales pour cause de mort à un non-associé autre que le conjoint survivant ou un descendant, celui-ci est pareillement obligé de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 10.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

*Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1111 Luxembourg, 1, rue de l'Abattoir.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée: Monsieur Jos Thinnes, préqualifié.
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée: Monsieur Carlo Turping, préqualifié.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Wilhelmy, F. Leonardy, J. Baraquin, A. Miltgen, M. Weber, C. Turping, J. Thinnes, D. Wiltgen, F. Ferreira Montero, H. Wolter, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 18 mars 1996, vol. 458, fol. 30, case 5. – Reçu 5.040 francs.

*Le Receveur* (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 1996.

F. Molitor.

(11174/223/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**DIALNA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacques-Henry Abihssira, directeur de sociétés, demeurant à 78160 Marly le Roi (France), 1, Chemin des Rougemonts,
- 2) Madame Annie Abihssira, attachée commerciale, demeurant à 78160 Marly le Roi (France), 1, Chemin des Rougemonts,
- 3) Madame Sylvie Abihssira, juriste, demeurant à 78160 Marly le Roi (France), 1, Chemin des Rougemonts.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme holding sous la dénomination de DIALNA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de février, à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation, ni publication préalables.

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

**Art. 10.** Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

**Art. 14.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

**Art. 15.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des présents statuts ou selon qu'il aura été augmenté ou réduit, en accord avec les dispositions prévues à l'article 5, alinéa 2 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 17.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1. - Monsieur Jacques-Henry Abishssira, susdit, trois mille cinq cents actions . . . . .	3.500
2. - Madame Annie Abihssira, susdite, mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250
3. - Madame Sylvie Abihssira, susdite, deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: cinq mille actions . . . . .	5.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1997.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente millions cinquante mille francs luxembourgeois (30.050.000,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (375.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jacques-Henry Abihssira, susdit;
  - b) Madame Annie Abihssira, susdite;
  - c) Madame Sylvie Abihssira, susdite;
  - d) FLUXINTER S.A., établie et ayant son siège à social à Luxembourg;
  - e) Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg;
  - f) Monsieur Norbert Hengesch, employé privé, demeurant à Goetzingen.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HRT REVISION, établie et ayant son siège social à Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1724, Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 1996.
6. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 12 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-H. Abihssira, A. Abihssira, S. Abihssira, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 18 mars 1996, vol. 458, fol. 30, case 3. – Reçu 300.500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 1996.

F. Molitor.

(11172/223/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**DIALNA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration tenu le 14 mars 1996 de la société DIALNA S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 14 mars 1996, non encore publié, enregistré à Remich, le 20 mars 1996, vol. 173, fol. 83, case 5, que la gestion journalière a été déléguée à Monsieur Jacques-Henri Abihssira, directeur de sociétés, demeurant à 78160 Marly le Roi (France), 1, Chemin des Rougemonts, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 1996.

F. Molitor.

(11173/223/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**IDO GRUNDSTUCKSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 15.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Signature.

(11108/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**IMPRIMERIE NICOLAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 16.706.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11111/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**G.L.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Simon Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représenté par Mademoiselle Nadia Hemmerling, employée privée, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 février 1996;

2. - Monsieur Caragh Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représenté par Madame Cristina Dos Santos, employée privée, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 février 1996;

lesquelles deux prédictes procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G.L.F.I. HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mars à 15.00 heures et pour la première fois en 1996.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

– Monsieur Simon Couldridge, prèdit . . . . .	1.249 actions
– Monsieur Caragh Couldridge, prèdit . . . . .	1 action
Total: mille deux cent cinquante . . . . .	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. - Sont nommés administrateurs:

– Monsieur Guy Boulard, commerçant, demeurant à Saint Roch, Indre-et-Loire (France);

– Madame Brigitte Boulard, commerçante, demeurant à Chambray les Tours, Indre-et-Loire (France);

– Madame Edith Cateau, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut élire un Administrateur-Délégué.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

4. - Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hemmerling, C. Dos Santos, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, vol. 821, fol. 40, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1996.

C. Doerner.

(11176/209/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**INDUSTRIE & TECHNIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 28.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

*Pour INDUSTRIE & TECHNIK LUXEMBOURG S.A.*

*FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.*

(11112/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**INVESTMENT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - FINSERVICE (BAHAMAS) LIMITED, société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau, Shirley Street (Bahamas), ici représentée par Madame Gaby Meurisse-Bastos, employée privée, demeurant à Colmar-Berg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. - Madame Gaby Meurisse-Bastos, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INVESTMENT INDUSTRIES S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière

et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes), représenté par 4.000 (quatre mille) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale a la compétence exclusive pour décider à la majorité simple de l'achat, de la cession ou d'autres opérations concernant les participations.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - FINSERVICE (BAHAMAS) LIMITED, prédésignée, deux mille neuf cent soixante actions . . . . .	2.960
2. - Madame Gaby Meurisse-Bastos, préqualifiée, mille quarante actions . . . . .	1.040
Total: quatre mille actions . . . . .	4.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent dix mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
2. - Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
3. - Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tetange.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Meurisse-Bastos, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 87, case 9. – Reçu 772.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

M. Elter.

(11177/210/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**INTERNATIONAL BUSINESS RELATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.137.

Les bilans aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 44, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11113/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**LPR, S.à r.l., LES PROPRIETAIRES REUNIS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - AVISTOCK, société de droit des Bahamas, ayant son siège social aux Bahamas, Bank Lane, Nassau, Bahamas, ici représentée par Maître Roy Reding, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 28 février 1994, laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée;

2. - Monsieur Henri Raoul Pakula, employé privé, demeurant à B-1780 Wemmel (Belgique), 6, avenue van de Woestijne.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LES PROPRIETAIRES REUNIS, S.à r.l., en abrégé LPR, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation et l'exportation ainsi que le négoce de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cession, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité du capital comme suit:

1) La société AVISTOCK, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2) Monsieur Henri Raoul Pakula, prénommé, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Henri Raoul Pakula, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

2. - Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Reding, R. Pakula, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 81, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 mars 1996.

P. Bettingen.

(11178/202/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**MELOPON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1<sup>er</sup> mars 1996;

2. - La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Roberto De Luca, prédit,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> mars 1996;

lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MELOPON S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix millions de liras italiennes (ITL 70.000.000,-), divisé en sept mille (7.000) actions de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 7 juin de chaque année et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédite	6.999 actions
La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédite	1 action
Total: sept mille actions	7.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de soixante-dix mille liras italiennes (ITL 70.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-cinq mille francs (65.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 1.342.250,- francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
  - Monsieur Jean-Marie Di Cino, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange.
  - La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.
4. - Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. De Luca, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, vol. 821, fol. 40, case 6. – Reçu 13.423 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1996.

C. Doerner.

(11179/209/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

**PAFILIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, 15, route d'Esch.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Antoine Pasquale Perazzelli, cabaretier, demeurant à Bettembourg, 34, rue Dicks,
2. - Madame Marina Nani-Perazzelli, coiffeuse, demeurant à Bettembourg, 34, rue Dicks.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PAFILIS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Antoine Pasquale Perazzelli, prédit	250 parts
- Madame Marina Nani-Perazzelli, prédite	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,-).

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité, des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à Bettembourg, 15 route d'Esch.
- Est nommée gérante administrative, Madame Marina Nani-Perazzelli, prédite.
- Est nommé gérant technique, Monsieur Antoine Pasquale Perazzelli, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Nani-Perazzelli, P. Perazzelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, vol. 821, fol. 40, case 2. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 1996.

C. Doerner.

(11181/209/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

#### **JOHANN PETER LAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

*Pour la S.à r.l. JOHANN PETER LAY*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(11116/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

#### **MANERAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 23.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(11121/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1996.

**MIC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

## RECTIFICATIF

A la page 10012 du Mémorial C n° 209 du 25 avril 1996, il y a lieu de lire:  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.  
(02687/XXX/7)

**ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
T.R. Luxembourg B 34.405.

## TO THE HOLDERS OF SHARES IN ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND

By decision of the Board of Directors of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., in its capacity as management company of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND, it has been decided to replace STATE STREET BANK (LUXEMBOURG) S.A. as custodian by BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. as successor custodian.

*For the Board of Directors.*

**ALLIANCE INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
T. R. Luxembourg B 25.105.

## TO THE HOLDERS OF SHARES IN ALLIANCE INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND

By decision of the Board of Directors it has been decided to replace STATE STREET BANK (LUXEMBOURG) S.A. as former custodian, domiciliary and administrative agent by BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. as successor custodian, domiciliary and administrative agent with effect on 3rd June 1996.

Revised prospectuses showing those changes may be obtained upon request at the registered office of the Fund.  
(02791/805/21) ALLIANCE INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND.

**QUATRIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.454.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02659/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**MEDIACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le jeudi 27 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02667/043/16)

**LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
T. R. Luxembourg B 41.873.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND – SICAV will be held at L-8010 Strassen, Luxembourg, 224, route d'Arlon, on July 3, 1996 at 3.00 p.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per March 31, 1996.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended March 31, 1996.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

No quorum for the annual general meeting is required and decisions will be taken at a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the meeting.

The official language of the Meeting will be English.

In order to attend the meeting of July 3, 1996 at 3.00 p.m., the owners of bearer shares will have to deposit their shares 7 clear days before the meeting at any office or branch of ING BANK N.V. or at ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.

I (02780/584/25)

*The Board of Directors.*

**MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
T. R. Luxembourg B 7.553.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of MONTEREY TRUST, SICAV will be held at its registered office in Luxembourg, 14, rue Aldringen, on 25 June 1996 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and of changes in net assets for the year ended 31st March 1996.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended March 31st 1996.
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 25 June 1996, the owner of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following bank:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.  
50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

I (02781/584/22)

*The Board of Directors.*

**GALUX S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.771.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 juin 1996 à 15.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (02605/008/18)

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

**RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Centre.

Invitation to the shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS which will take place on 25 June 1996 at 11.00 a.m. at the registered office.

*Agenda:*

1. Approval of the Report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 March 1996.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

The shareholder may authorise someone to represent him. If you are unable to attend the general meeting, you can obtain a proxy form giving such authorisation at the registered office.

Luxembourg, 6 June 1996.

*For and on behalf of the Board of Directors of the  
RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS*

H. Hedinger

*Chairman of the Board of Directors*

I (02783/000/27)

**FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.532.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 juin 1996 à 11.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

I (02606/008/19)

**JEHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.337.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 juin 1996 à 15.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

I (02607/008/19)

**ORIANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 23.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02653/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**RIANCOURT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 41.186.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02654/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**SFERBEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.254.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02655/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 9.954.

Wir beehren uns, die Herren Aktionäre der Gesellschaft an der jährlichen

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

einzuberufen, die in Luxemburg am 25. Juni 1996, um 15 Uhr nachmittags am Hauptsitz stattfindet.

*Tagesordnung:*

- 1) Annahme des Berichtes des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars zur Bilanz per 31. Dezember 1995,
- 2) Annahme der Bilanz per 31. Dezember 1995,
- 3) Entlastung der Verwaltungsräte,
- 4) Ernennung von Verwaltungsräten und des Rechnungskommissars,
- 5) Verschiedenes.

I (02604/008/17)

Der Verwaltungsrat  
Unterschrift

**TAMERLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 44.438.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02656/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**ALLGEMEINE BETEILIGUNGS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 30.656.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02657/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**A.S.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 34.024.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02658/506/15)

Le Conseil d'Administration.

**BOFIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.622.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 28 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02669/009/17)

Le Conseil d'Administration.

**ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02647/506/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**AESHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02648/506/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**FINATEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 27.084.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02649/506/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**CAFINALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.948.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02571/526/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**PARADISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 juin 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02568/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HARD BUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 26.697.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02650/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LE BOISSEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 26.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02651/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LOREDAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 32.853.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02652/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DELTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 juin 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (02514/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.579.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (02560/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SORGREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (02564/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUXNOR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
T. R. Luxembourg B 12.811.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on June 25, 1996 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

I (02561/526/14)

*The Board of Directors.*

**BELHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 3.991.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (02559/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**S.IN.I.T., SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.253.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (02569/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.751.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02570/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MARNATMAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (02572/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 1996 à 15.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (02036/520/16)

Le Conseil d'Administration.

**FIDELITY FAR EAST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.  
R. C. Luxembourg B 16.926.

Notice is hereby given that the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of FIDELITY FAR EAST FUND, a société d'investissement à capital variable organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), will be held at the registered office of the Company, Kansallis House, place de l'Etoile, Luxembourg, at 11.00 a.m. on June 25, 1996, specifically, but without limitation, for the following purposes:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the Board of Directors.
2. Presentation of the Report of the Auditor.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the fiscal year ended February 29, 1996.
4. Discharge of the Board of Directors and the Auditor.
5. Election of six (6) Directors, specifically the re-election of Messrs Edward C. Johnson 3rd, Barry R.J. Bateman, Charles T.M. Collis, Charles A. Fraser, Jean Hamilius and H.F. van den Hoven, being all of the present Directors.
6. Election of the Auditor, specifically the election of COOPERS & LYBRAND, Luxembourg.
7. Declaration of a cash dividend in respect of the fiscal year ended February 29, 1996.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Approval of items 1 through 8 of the agenda will require the affirmative vote of a majority of the shares present or represented at the Meeting with no minimum number of shares present or represented in order for a quorum to be present.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

Dated: April 16, 1996.

I (02438/584/30)

By order of the Board of Directors.

**PROMOINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 17.714.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juillet 1996 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (02455/045/16)

Le Conseil d'Administration.

**AMUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 juin 1996 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (02454/660/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 48.674.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juillet 1996 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (02456/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SADYD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.878.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 juillet 1996 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (02457/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**HABIL, HOLDINGGESELLSCHAFT FÜR ANLAGEN UND BETEILIGUNGEN  
INTERNATIONAL LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 15.723.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,**

die am 25. Juni 1996 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Verschiedenes.

I (02563/526/15)

*Der Verwaltungsrat.*

**I.F.M. S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 50.614.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 juin 1996 à 16.30 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Remplacement d'Administrateurs.
6. Divers.

I (01923/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.584.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01924/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 1996 à 14.30 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01925/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**A.B.F., ANLAGE, BETEILIGUNGS- UND FINANZIERUNGSHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 16.157.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,**

die am 25. Juni 1996 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Statutarische Ernennungen;
5. Verschiedenes.

I (02562/526/15)

*Der Verwaltungsrat.*

**FINAMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 20.186.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 juin 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02444/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GEFINOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.282.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de USD 150.000.000,- à USD 200.000.000,- par incorporation de la prime d'émission.  
Attribution gratuite de 10.000.000 d'actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 5,- chacune aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle.
2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02535/009/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 42.417.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 13 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02225/566/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRIME EQUITY GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.457.

The shareholders of PRIME EQUITY GROWTH FUND are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

to be held on June 14th, 1996 at 3.00 p.m. at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. to hear the report of the liquidator;
2. to appoint the auditors to the liquidation in accordance with Article 151 of the law on commercial companies;
3. to fix June 21st, 1996 at 3.00 p.m. as date for a further Shareholders' Meeting to decide on the close of liquidation.

Shareholders are informed that at this Meeting, no quorum is required for the holding of the meeting and the decision will be passed by a simple majority of the shares present and voting.

II (02361/584/17)

*The Liquidator.*

**EUROPEAN OVERSEAS DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED.**

Registered office: British Virgin Islands, Tortola, Road Town, P.O. Box 71, Craigmuir Chambers.

Notice is hereby given to members of EUROPEAN OVERSEAS DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED that the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**  
of shareholders will be held on Thursday *June 20th, 1996* at 10.00 a.m., at 235-16 Sukhumvit Soi Klongtoey, Bangkok 10110, Thailand.

*Agenda:*

1. To approve the minutes of the last AGM held on June 23rd, 1995.
2. To approve the audited financial statements and Directors' report for the year ended December 31st, 1995.
3. To elect Directors who shall retire by rotation.
4. To approve the appointment of the Auditors.
5. Any other business.

Members are invited to attend in person or by proxy. Proxies should be sent to the Company Secretary no later than 10.00 a.m. on the 20th June, 1996.

II (02403/577/20)

R. Horsman  
*Company Secretary & Director*

**MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le *14 juin 1996* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02424/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le *14 juin 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02425/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*